



CAFSAN FSGT, formation initiale : 150,00 €

+ Carte CAFSAN : 20 €

+ Licence FSGT en cours de validité exigée si besoin : 36 €

Le Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) atteste qu'un plongeur est capable :

- D'analyser une situation d'accident et mettre en sécurité les victimes ;
- De déterminer et de prévenir les dangers apparents ou potentiels de cette situation ;
- D'effectuer les gestes de premiers secours et de mettre en œuvre l'oxygénothérapie ;
- De coordonner et de gérer les opérations afin d'optimiser l'intervention des services de secours.

Cette qualification est accessible à tous les plongeurs âgés de 14 ans au minimum, quel que soit leur niveau. La possession du PSC1 est conseillée mais non obligatoire.

La formation CAFSAN est composée de 4 modules :

- Module 1 : Accidentologie en plongée et prévention des accidents.
- Module 2 : Gestes de premiers secours et secours avec matériel.
- Module 3 : Assistance en surface, sortie d'eau, alerte et mise en place de la chaîne des secours.
- Module 4 : Cas concret de synthèse.



RIFA FFESSM, formation initiale : 150,00 €

+ Carte RIFA : 20 €

+ Licence FFESSM en cours de validité si besoin : 40,76 €

Cette qualification est accessible à partir de 16 ans au minimum, quel que soit le niveau.

La formation RIFAP est composée de 7 capacités :

- 1 Communication entre plongeurs lors d'un accident de plongée.
- 2 Mise en sécurité de l'accidenté.
- 3 Récupération des plongeurs de la palanquée.
- 4 Coordination et partage des différentes opérations liées à l'accident.
- 5 Prise en compte des plaintes et malaises de la victime et évaluation des fonctions vitales.
- 6 Mise en œuvre des techniques adaptées à l'état de la victime.
- 7 Appel aux secours.

Ces tarifs n'incluent pas la location de l'équipement de plongée

Formalités pour tous programmes

Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du responsable légal.

Les acquis peuvent être validés en une ou plusieurs séances.

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, d'apprentissage des gestes et de mises en situations d'accidents simulés.

Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la plongée sous-marine.

TVA taux inclus appliqués 20% sur les formations ; Licence sportive non soumise à TVA

Document non contractuel.